



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 octobre 2026 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères :

Nathalie Thauvette
Elizabeth Larose

MM. les conseillers :

Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

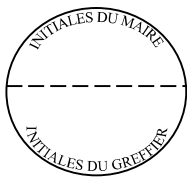
formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :

M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Remerciements à M. Christian Dubé - Député provincial sortant dans la circonscription de La Prairie
 - 8.2 Félicitations à Mme Sonia Ziadé - Nouvelle députée provinciale élue dans la circonscription de La Prairie
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion - Règlement n° 761 établissant les règles de régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson
 - 9.2 Adoption du second projet - Règlement n° 901-44 concernant le zonage
 - 9.3 Adoption - Règlement n° 760 relatif aux grands utilisateurs d'eau potable
10. Communications



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11. Direction générale

- 11.1 Autorisation de procéder à une procédure sur invitation écrite destinée à l'attribution d'un mandat pour services professionnels – Analyses des facteurs contributifs liés aux pluies diluviennes du 20 juin 2026

12. Développement économique

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

- 14.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, année 2027
- 14.2 Attribution de contrat pour la diffusion en direct des séances du conseil municipal, année 2027
- 14.3 Autorisation et mandat pour des services professionnels - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 3 131 045 au cadastre du Québec
- 14.4 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux

15. Informatique

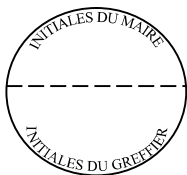
16. Loisirs

- 16.1 Demande de soutien financier - Projet SLAM du Carrefour Jeunesse Emploi Roussillon
- 16.2 Demande de soutien financier - Société d'horticulture et d'écologie de Delson
- 16.3 Autorisation de fermeture de rues pour la parade de Noël et le train des Fêtes 2026
- 16.4 Autorisation de reconduction du Tourbillon hivernal et de Familles en Fêtes
- 16.5 Attribution du contrat d'enneigement de la butte à glisser, années 2027-2028
- 16.6 Attribution du contrat d'entretien des terrains sportifs, années 2027-2028
- 16.7 Avis d'intention de la mise en place d'une politique de frais dégressifs pour les documents endommagés et perdus
- 16.8 Autorisation de dépenser
- 16.9 Autorisation de participation à la Guignolée des Médias de Kateri

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

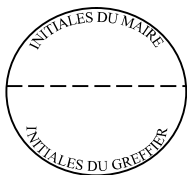
- 18.1 Entériner la nomination permanente d'une horticultrice régulière saisonnière
- 18.2 Entériner la nomination probatoire d'un directeur du Service des loisirs



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 18.3 Entériner la nomination permanente d'un manoeuvre au Service des loisirs
- 18.4 Entériner la nomination probatoire d'un contremaître au Service technique et travaux publics
- 18.5 Dépôt de la liste des mouvements de la main-d'oeuvre temporaire et occasionnelle
- 18.6 Entériner la fin d'emploi d'un employé
- 18.7 Autorisation de dépenser
- 19. Sécurité publique
- 20. Travaux publics
 - 20.1 Attribution de contrat - Fourniture et installation de compteurs d'eau
 - 20.2 Autorisation de dépenser
 - 20.3 Attribution de contrat - Achat et installation de paillis de jeux dans les parcs de la ville
- 21. Trésorerie
 - 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
 - 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 22. Aménagement du territoire
 - 22.1 Demande de dérogations mineures relative à un agrandissement industriel - 70, rue Goodfellow
 - 22.2 Demande d'approbation relative à un agrandissement industriel - 70, rue Goodfellow
 - 22.3 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle - 47, rue de Boulogne
 - 22.4 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 66, route 132, local 175
 - 22.5 Demande d'approbation relative à l'aménagement d'une aire de stationnement - 15 à 41, boulevard Georges-Gagné Sud
 - 22.6 Demande d'approbation relative à une rénovation industrielle et à la construction d'un bâtiment accessoire - 1 à 15, rue Goodfellow
 - 22.7 Ajout de panneaux d'interdiction de stationnement sur un tronçon de la montée des Bouleaux
 - 22.8 Modification des panneaux d'interdiction de stationnement de certaines pistes cyclables sur chaussée
- 23. Affaires nouvelles
- 24. Période d'intervention des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2026-10-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Analyse des réseaux;
- Réclamations de juin 2026;
- Outardes sur la rue Desrochers.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Des personnes s'expriment sur les dossiers suivants:

- Usine Stella-Jones;
- Bacs à fleurs sur la rue Principale Nord;
- Règlement sur les subventions écologiques;
- Accès aux terrains de tennis.

2026-10-381

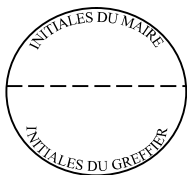
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-382

REMERCIEMENTS À M. CHRISTIAN DUBÉ - DÉPUTÉ PROVINCIAL SORTANT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LA PRAIRIE

CONSIDÉRANT la tenue et le déroulement des élections provinciales du 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que M. Christian Dubé, député provincial dans la circonscription de La Prairie depuis le 1^{er} octobre 2018, avait déjà préalablement annoncé son retrait de la vie politique;

CONSIDÉRANT qu'il a occupé, au fil de son parcours politique, diverses fonctions stratégiques au sein du gouvernement du Québec et qu'il a toujours su démontrer une attention toute particulière aux besoins et enjeux municipaux régionaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson tient à remercier chaleureusement M. Christian Dubé, ainsi que tout son personnel politique, et lui exprimer sa vive reconnaissance pour son implication constante, son soutien de même que pour le dévouement démontré aux citoyens de notre communauté au cours des 8 dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-383

FÉLICITATIONS À MME SONIA ZIADÉ - NOUVELLE DÉPUTÉE PROVINCIALE ÉLUE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LA PRAIRIE

CONSIDÉRANT la tenue des élections provinciales le 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que M^{me} Sonia Ziadé, candidate du Parti libéral du Québec, a été élue dans la circonscription de La Prairie;

CONSIDÉRANT l'implication soutenue de M^{me} Ziadé au sein de la collectivité en général, notamment dans le domaine du développement économique et des relations avec les États-Unis;

CONSIDÉRANT qu'elle saura nul doute être attentive aux besoins de ses électeurs et sur les préoccupations vécues dans le monde municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson offre à M^{me} Ziadé ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste de députée provinciale de la circonscription de Laprairie et l'assure de sa pleine collaboration à la réalisation de projets destinés à améliorer la qualité de vie de la population de Delson.

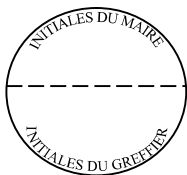
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-384

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 761 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura présentation, dépôt et adoption du projet, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 761 établissant les règles de régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2026-10-385

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-44 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-44 concernant le zonage afin de faire les modifications règlementaires suivantes:

- Ajouter certaines définitions à l'article relatif à la terminologie (pavillon de bain, résidences pour personnes âgées);
- Ajouter de nouveaux usages (Salon funéraire, four crématoire et columbarium, parc photovoltaïque);
- Préciser certains éléments relatifs à l'architecture;
- Ajouter des dispositions relatives à l'utilisation de l'emprise municipale et à l'égouttement des eaux de surfaces;
- Modifier le tableau des usages, bâtiments, constructions et équipements accessoires pour l'usage résidentiel (Pavillon de bain, bornes de recharge, escalier extérieur);
- Modifier les normes relatives aux cases de stationnement pour personnes handicapées pour tous les usages;
- Ajout de dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques pour tous les usages;
- Modifier une disposition relative à l'implantation des entrées charretières, aux allées de circulation et aux allées de circulation pour l'usage résidentiel;
- Modifier les normes relatives à certaines constructions accessoires;
- Modifier certaines dispositions relatives à un aménagement de terrain pour les usages commerciaux et industriels;
- Retirer la superficie minimale d'un local (250 mètres carrés) pour un usage industriel;
- Modifier certaines dispositions particulières relatives aux industries de transport;
- Ajuster les dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement et aires d'entreposage extérieur (zone tampon)
- Modifier la localisation des cases de stationnement pour un usage Public;
- Modifier certaines normes de superficie pour enseignes autorisées pour les usages résidentiel, commercial, industriel ou public;
- Modifier les limites de certaines zones principalement localisées dans l'aire TOD;
- Modifier certaines grilles des usages et normes pour différents usages;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées entre le premier et le second projet;

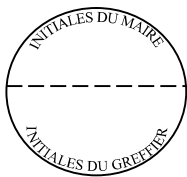
CONSIDÉRANT qu'il y a eu une consultation publique qui a précédé la présente séance du conseil quant au second projet de règlement, et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait que des modifications ont été apportées au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 8 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet du Règlement n° 901-44 modifiant le règlement n° 901 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-386

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 760 RELATIF AUX GRANDS UTILISATEURS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 760 instituant une redevance sur l'utilisation de l'eau pour les grands utilisateurs;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à doter la Ville d'un Fonds d'intervention relatif à la gestion des infrastructures d'eau sur le territoire de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 760 relatif aux grands utilisateurs d'eau potable et visant à doter la Ville d'un Fonds d'intervention relatif à la gestion des infrastructures d'eau sur le territoire de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-387

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE PROCÉDURE SUR INVITATION ÉCRITE DESTINÉE À L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES FACTEURS CONTRIBUTIFS LIÉS AUX PLUIES DILUVIENNES DU 20 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2026, environ 150 mm de pluie sont tombés sur le territoire de Delson en l'espace de quelques heures dans le cadre d'un violent corridor d'orages ayant également touché les villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que ces précipitations exceptionnelles ont provoqué une surcharge généralisée du réseau pluvial municipal, le débordement de la rivière de la Tortue à la hauteur de la montée Griffin ainsi que la saturation complète du bassin de rétention du secteur des Cheminots;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au lancement d'une procédure sur invitation écrite destinée à l'attribution d'un mandat de services professionnels pour les analyses des facteurs contributifs liés aux pluies diluviennes du 20 juin 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et/ou le Service technique et travaux publics à procéder au lancement d'une procédure sur invitation écrite destinée à l'attribution d'un mandat de services professionnels pour les analyses des facteurs contributifs liés aux pluies diluviennes du 20 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

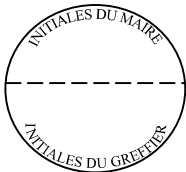
2026-10-388

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL, ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal établit le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027 comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Jour	Date	Heure
Mardi	19 janvier	20 h
Mardi	9 février	20 h
Mardi	9 mars	20 h
Mardi	13 avril	20 h
Mardi	11 mai	20 h
Mardi	8 juin	20 h
Mardi	6 juillet	20 h
Mardi	24 août	20 h
Mardi	14 septembre	20 h
Mardi	12 octobre	20 h
Mardi	9 novembre	20 h
Mardi	14 décembre	20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-389

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA DIFFUSION EN DIRECT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT que depuis le 11 avril 2017, les séances du conseil municipal sont diffusées en direct sur le site Internet de la Ville par Les Productions Brutus;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par cette firme spécialisée et la relation d'affaires établie visant à répondre adéquatement aux besoins technologiques de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel arrivera à échéance à la fin de l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se dit pleinement satisfait des services rendus par la firme Les Productions Brutus et qu'il souhaite dès lors reconduire son contrat de service pour l'année 2027.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Les Productions Brutus pour la diffusion en direct des séances du conseil municipal pour l'année 2027 pour un montant estimé à 10 151,04 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-140-00-349.

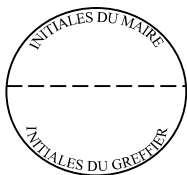
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-390

AUTORISATION ET MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DU LOT 3 131 045 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir de gré à gré ou, à défaut, par voie d'expropriation, le lot 3 131 035 au cadastre du Québec afin de permettre notamment le prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre la démarche d'acquisition souhaitée, il sera nécessaire d'autoriser l'institution de procédures judiciaires en expropriation et de mandater un procureur afin de représenter les intérêts de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 3 131 035 au cadastre du Québec à des fins d'aménagement d'infrastructures municipales et d'une voie publique ainsi qu'à des fins de réserve foncière et mandate M^e Martine Burelle, avocate, afin de représenter les intérêts de la Ville de Delson dans le cadre de l'institution de telles procédures judiciaires et de toutes autres démarches procédurales pouvant s'avérer requises et de permettre le paiement des factures qui y sont reliées.

QUE le conseil offre à la partie expropriée la propriété de lot portant le numéro 6 748 038 au cadastre du Québec à titre de terrain de compensation, contenant en superficie 121 500 pieds carrés et évalué à la somme de 4 460 000 \$.

QUE le conseil autorise également la signification de la déclaration détaillée prévue à la Loi sur l'Expropriation au montant original de 8 505 000 \$, laissant une soulte offerte à la partie expropriée de 4 045 000 \$ et affecte tout montant relié à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot susdit, de même que tous les frais y afférents, au Règlement d'emprunt n° 757.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-13 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-391

DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'analyse quant à la dangerosité du chien Roméo en lien avec un événement survenu à la fin de l'année 2025 a été souscrit le 22 septembre 2026 par la Dre Marie-Eve Breton, médecin vétérinaire;

CONSIDÉRANT que cet événement était le deuxième lié à l'animal;

CONSIDÉRANT que ce rapport concluait que le degré de dangerosité de l'animal était faible pour la sécurité, bien que certaines recommandations destinées au propriétaire/gardien de l'animal étaient justifiées;

CONSIDÉRANT toutefois que le Service du greffe a été très récemment informé d'un nouvel événement de morsure impliquant le même chien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal reporte le point à une prochaine séance en raison d'un nouvel événement de morsure récemment survenu et impliquant le même animal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-392

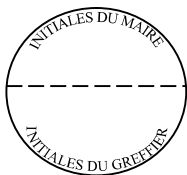
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PROJET SLAM DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse-emploi Roussillon demande un soutien financier pour le Projet SLAM destiné aux jeunes de 14 à 35 ans;

CONSIDÉRANT que le projet vise à implanter une série d'ateliers d'initiation à la communauté afin de permettre la découverte de l'art du slam, de développer des compétences en écriture et en prise de parole ainsi que de favoriser l'expression personnelle dans un cadre inclusif et bienveillant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi Roussillon en soutien au Projet SLAM destiné aux jeunes de 14 à 35 ans.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-959.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-393

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie de Delson a présenté une demande de soutien financier à la Ville pour l'organisation de huit conférences devant être tenues au cours de l'année 2027;

CONSIDÉRANT que cet organisme local reconnu a pour mission de regrouper les personnes intéressées au domaine de l'horticulture et de l'écologie, de diffuser des informations sur la culture des végétaux et sur la protection de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Delson d'une somme de 3 550 \$ pour l'organisation de huit conférences à être tenues au cours de l'année 2027.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-959.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-394

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA PARADE DE NOËL ET LE TRAIN DES FÊTES 2026

CONSIDÉRANT que la Ville tiendra une parade de Noël le samedi 5 décembre 2026 de 19 h à 20 h 15;

CONSIDÉRANT que la soirée se terminera par la tenue d'un feu d'artifice dans le parc Arthur-Trudeau;

CONSIDÉRANT que la Ville recevra le train des Fêtes du Canadien Pacifique le mardi 24 novembre 2026 vers 18 h 45;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces événements, il est souhaitable et nécessaire de fermer à la circulation et de façon temporaire certaines rues afin d'assurer principalement la sécurité des participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la fermeture du quadrilatère formé par l'avenue de Delson, le boulevard Georges-Gagné Sud, la montée des Bouleaux et la rue du Collège, entre 18 h et 22 h le samedi 5 décembre 2026 pour le déroulement de la parade de Noël ainsi que la rue Principale Sud entre la rue Rodier et la rue Thibert entre 17 h 30 et 21h le 24 novembre 2026 pour le train des Fêtes, le tout dans le but d'assurer la sécurité des participants et afin que les événements puissent se tenir avec les superficies opérationnelles suffisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-395

AUTORISATION DE RECONDUCTION DU TOURBILLON HIVERNAL ET DE FAMILLES EN FÊTES

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la ville de Delson organise le Tourbillon hivernal et Familles en Fêtes;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de reconduire ces événements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la planification du Tourbillon hivernal et de Familles en Fête 2027 et les engagements budgétaires qui en découleront pour une somme maximale de 55 000 \$.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires n^{os} 02-762-02-493 et 02-762-05-493.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-396

ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENNEIGEMENT DE LA BUTTE À GLISSER, ANNÉES 2027-2028

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a autorisé le Service des loisirs à procéder au lancement d'une procédure sur invitation écrite pour l'enneigement de la butte à glisser;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une procédure sur invitation écrite pour des offres de service visant un contrat pour l'enneigement de la butte à glisser;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Projet sans option 2027 (taxes incluses)	Projet avec option 2027 (taxes incluses)	Projet sans option 2028 (taxes incluses)	Projet avec option 2028 (taxes incluses)
Snö Innovation inc.	31 633,07 \$	34 636,22 \$	32 765,58 \$	35 896,34 \$
Conceptions Snotech inc.	N'a pas soumissionné			
Snow Experts	N'a pas soumissionné			

CONSIDÉRANT que la seule firme conforme ayant soumissionnée est Snö Innovation inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Snö Innovation inc. d'une somme maximale de 70 532,56 \$, taxes incluses, incluant les travaux optionnels pouvant être requis pour la butte à glisser, hiver 2026-2027 et 2027-2028, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement des années à venir afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-751-00-448.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-397

ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS, ANNÉES 2027-2028

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a autorisé le Service des loisirs à procéder au lancement d'une procédure sur invitation écrite pour l'entretien des terrains sportifs, années 2027-2028;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une procédure sur invitation écrite pour des offres de service visant un contrat pour l'entretien des terrains sportifs, années 2027-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
Pelouse Santé inc.	60 448,34 \$
Multi-Surfaces F. Giguère inc.	70 250,13 \$
Paysagiste Rive-Sud Itée	138 059,22 \$

CONSIDÉRANT que la firme ayant soumis le prix proposé le plus bas est Pelouse Santé inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat d'entretien des terrains sportifs pour les années 2027-2028 avec une année optionnelle à la firme Pelouse Santé inc. d'une somme de 60 448,34 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont reliées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-755-00-520.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-398

AVIS D'INTENTION DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE FRAIS DÉGRESSIFS POUR LES DOCUMENTS ENDOMMAGÉS ET PERDUS

CONSIDÉRANT que la bibliothèque souhaite explorer la mise en place d'une politique de frais dégressifs applicable aux documents perdus ou endommagés afin d'adapter le montant facturé en fonction de différents critères, notamment l'âge et l'utilisation du document, pour mieux refléter sa valeur réelle au sein de la collection;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette politique nécessite le développement d'une nouvelle fonctionnalité dans le logiciel de gestion de bibliothèque Koha, déployé et soutenu par InLibro;



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet serait réalisé en collaboration avec la Ville de Sainte-Catherine permettant ainsi un partage des coûts de développement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal confirme la participation de la Ville de Delson au projet de développement et d'implantation d'une politique de frais dégressifs applicable aux documents perdus ou endommagés de la bibliothèque, en collaboration avec la Ville de Sainte-Catherine et InLibro d'une somme de 1 010 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour la dépense provienne du poste budgétaire n° 02-770-00-518.

QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-399

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-10-1 d'une somme de 11 150 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	11 150 \$
Total général	11 150 \$

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6853.

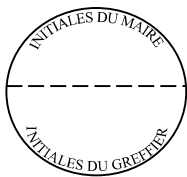
QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-400

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS DE KATERI

CONSIDÉRANT que la Table de sécurité alimentaire Kateri (TSAK) regroupe cinq membres de différents organismes en sécurité alimentaire, des représentants des sept villes et municipalités du territoire Kateri, un représentant de la MRC de Roussillon ainsi qu'un représentant du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les membres de la TSAK allient leur force afin d'organiser une guignolée des médias en collaboration avec un média local, en l'occurrence le journal mensuel Le Reflet;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette guignolée locale, qui aura lieu le jeudi 3 décembre 2026 sur le territoire Kateri, est destinée à récolter des dons de la part des citoyens au bénéfice des organismes œuvrant à satisfaire aux besoins alimentaires toujours croissants de la population locale et régionale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Delson à la guignolée des médias Kateri qui aura lieu sur le territoire municipal le jeudi 3 décembre 2026 de 6 h 30 à 9 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-401

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UNE HORTICULTRICE RÉGULIÈRE SAISONNIÈRE

CONSIDÉRANT que le poste d'horticulteur est devenu vacant en janvier 2025 et qu'il a été comblé par M^{me} Jessica Scarfo qui a débuté ses fonctions le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} Scarfo a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Jessica Scarfo au poste d'horticultrice régulière saisonnière rétroactivement au 10 août 2026, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821 (SCFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-402

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service des loisirs est vacant suite au départ de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

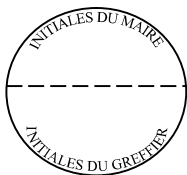
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M. Frédéric Pépin à titre de directeur du Service des loisirs, effective le ou vers le 6 octobre 2026, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Frédéric Pépin.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 33 890 \$ des postes budgétaires n^{os} 02-731-00-210 et 02-731-00-260 au poste budgétaire n^o 02-762-00-141.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n^o 02-762-00-141.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Pépin pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-403

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN MANOEUVRE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M. Alexandre Brunet à titre de manœuvre au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Brunet a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Alexandre Brunet au poste de manœuvre au Service des loisirs rétroactivement au 27 juillet 2026, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter M. Brunet pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-731-00-152.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-404

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître au Service technique et travaux publics est vacant suite au départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

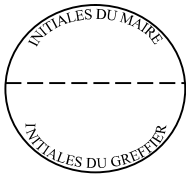
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Patrick Cardinal à titre de contremaître au Service technique et travaux publics, effective le ou vers le 2 novembre 2026, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Patrick Cardinal.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 10 340 \$ du poste budgétaire n° 02-320-00-210 au poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Cardinal pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-405

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE LA MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE ET OCCASIONNELLE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste des mouvements de la main-d'oeuvre temporaire et occasionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-406

ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi d'un employé selon les motifs et les conditions énumérées dans le rapport RH-2026-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-407

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH 2026-10-01 d'une somme de 22 500 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

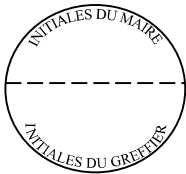
SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	22 500\$
Total général	22 500 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6859.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 15 000 \$ du poste budgétaire n° 02-180-00-151 au poste budgétaire n° 02-180-00-412.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-408

ATTRIBUTION DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics recommande l'achat et l'installation de 25 compteurs d'eau résidentiels avec antenne cellulaire permettant l'enregistrement à distance des données sur la plateforme BEACON;

CONSIDÉRANT que la firme Plomberie Lecomte inc. est le fournisseur unique des compteurs reliés à la plateforme BEACON au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Plomberie Lecomte inc. pour la fourniture et l'installation de 25 compteurs d'eau résidentiels d'une somme de 30 528,57 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq ans.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 22-413-00-425.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-409

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - OCTOBRE-NOVEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TP-26-10-1 d'une somme de 83 300 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	27 900 \$
Fonds de roulement	25 400 \$
Fonds de mesures d'urgence	30 000 \$
Total général	83 300 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6830.

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 25 400 \$ qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE soit autorisée l'appropriation d'une somme de 4 000 \$ provenant du poste budgétaire n° 02-320-00-521 au poste budgétaire n° 02-770-00-522.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-410

ATTRIBUTION DE CONTRAT - ACHAT ET INSTALLATION DE PAILLIS DE JEUX DANS LES PARCS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à une procédure sur invitation écrite pour l'achat et l'installation de paillis de jeux dans les parcs de la ville et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Pépinière Jacques Cartier (1984) inc.	63 351,23 \$
Les Épandages Robert (9201-6500 Québec inc.)	64 539,66 \$
Équipements Récréatifs Jambette inc.	N'a pas soumissionné
Vrac 116 inc.	N'a pas soumissionné
Transport M. Charette inc.	N'a pas soumissionné
Groupe Richer inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le contrat suivant le prix proposé le plus bas est la firme Pépinière Jacques Cartier (1984) inc. avec une offre de service d'une somme de 63 351,23 \$, taxes incluses, pour une quantité de 580 mètres cubes de paillis, avec épandage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Pépinière Jacques Cartier (1984) inc. d'une somme de 63 351,23 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de paillis de jeux dans les différents parcs de la ville et autorise le paiement des factures qui y sont reliées.

QUE le montant requis pour la dépense provienne du fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire n° 22-701-50-711.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-411

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

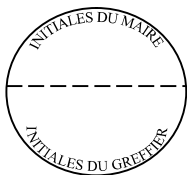
QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 379 181,80 \$ et des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 2 716 081,52 \$ totalisant une somme de 3 095 263,32 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2026, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière adjointe en date du 18 septembre 2026.

QU'il prenne acte des possibles subventions pouvant être versées à la Ville de Delson dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres, instauré par le ministère de la Sécurité publique.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-10-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-412

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 août 2026 au 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-413

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 août 2026 au 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Aucune question n'a été reçue.

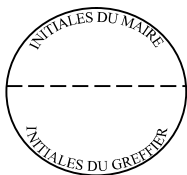
2026-10-414

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL - 70, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures concernant un agrandissement au 70, rue Goodfellow sur le lot 4 596 770 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures vise à permettre :

- La localisation de cases de stationnement dans la marge avant, à une distance variant de 1,87 m à 1,99 m de la ligne de rue (emprise de rue), alors que l'article 588 exige une distance minimale de 3,0 m;
- L'aménagement d'allées de circulation, communiquant avec une allée d'accès, à des distances qui varient entre 1,87 m et 1,99 m, alors que l'article 597 exige une distance minimale de 3,0 m;
- L'aménagement d'aires d'isolement entre une aire de stationnement et une ligne de rue, d'une largeur variant de 1,87 m à 1,99 m, alors que l'article 631 exige une largeur minimale de 3,0 m;
- L'implantation d'une aire de chargement et de déchargement en cour avant, alors que l'article 615 exige que celle-ci soit implantée en cour latérale ou arrière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- L'implantation du bâtiment principal (agrandissement) dans la marge avant, à 3,5 m de la ligne de lot avant, alors que le règlement exige une marge minimale de 7,6 m;
- L'implantation du bâtiment principal (agrandissement) dans la marge latérale, à 2,72 m de la ligne de lot latérale, alors que le règlement exige une marge minimale de 3,0 m;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 2026-09-084 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande sous réserve de certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures relative à un agrandissement industriel au 70, rue Goodfellow sous réserves des conditions suivantes :

- Le dépôt d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre présentant les mêmes informations que celles figurant au plan projet d'implantation daté du 4 septembre 2026, préparé par Louis Houle, architecte;
- Le déplacement de la case de stationnement proposée en ajout à l'aire de stationnement existante, soit celle située dans le coin à l'extrémité du terrain afin de préserver l'arbre existant situé du côté droit du terrain et évaluer la possibilité de l'implanter en cour arrière à l'extrémité de la série de cases de stationnement existantes;
- La confirmation de la faisabilité d'implanter la deuxième case de stationnement proposée en ajout à l'aire de stationnement existante, compte tenu de la présence d'un lampadaire et de deux puisards existants à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-415

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL - 70, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'agrandissement industriel, formulée par la firme IGS Impact Global Solutions inc. dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone I-412, visant l'immeuble situé au 70, rue Goodfellow;

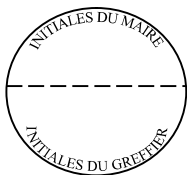
CONSIDÉRANT que le projet vise l'agrandissement du bâtiment principal existant par l'ajout d'un étage avec mezzanine d'une superficie de 697,2 m², l'aménagement d'un quai de chargement en cour avant, l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement à proximité de l'agrandissement comprenant six nouvelles cases de stationnement, l'ajout de deux cases de stationnement à l'aire de stationnement existante ainsi que l'aménagement d'une allée piétonne en cour avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-09-78 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande sous réserve de certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation relative à un agrandissement industriel au 70, rue Goodfellow telle que présentée aux conditions suivantes :

- L'approbation de la demande de dérogations mineures par le conseil municipal ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Le dépôt d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre présentant les mêmes informations que celles figurant au plan projet d'implantation daté du 4 septembre 2026, préparé par Louis Houle, architecte;
- Le déplacement de la case de stationnement proposée en ajout à l'aire de stationnement existante, soit celle située dans le coin à l'extrémité du terrain afin de préserver l'arbre existant situé du côté droit du terrain et évaluer la possibilité de l'implanter en cour arrière à l'extrémité de la série de cases de stationnement existantes;
- La confirmation de la faisabilité d'implanter la deuxième case de stationnement proposée en ajout à l'aire de stationnement existante, compte tenu de la présence d'un lampadaire et de deux puisards existants à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-416

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE - 47, RUE DE BOULOGNE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet de rénovation d'une maison unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-117, visant l'immeuble situé au 47, rue de Boulogne;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement complet des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal, soit le remplacement des matériaux de revêtement extérieur existants par un revêtement métallique blanc et un revêtement de cèdre ainsi que l'agrandissement de l'escalier en béton situé en cour avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-09-79 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 47, rue de Boulogne telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-417

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 66, ROUTE 132, LOCAL 175

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'affichage commercial, formulée par la firme Concept C dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-125, visant l'ajout d'une enseigne au 66, route 132, local 175;

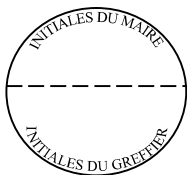
CONSIDÉRANT que le projet vise l'ajout d'une enseigne lumineuse d'une superficie approximative de 5 m² sur la façade principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-09-080 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 66, route 132, local 175, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-10-418

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT - 15-41, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un aménagement d'une aire de stationnement, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-216, visant l'immeuble situé au 15-41, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet comprend le marquage au sol de deux traverses piétonnes, le retrait de cinq cases de stationnement ainsi que l'aménagement de deux cases réservées aux personnes à mobilité réduite, portant le nombre total de cases de 21 à 18;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit également l'installation de conteneurs semi-enfouis ainsi que des travaux de paysagement, incluant la replantation de végétaux;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-09-081 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à l'aménagement d'une aire de stationnement au 15-41, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée, sous réserve de la recommandation visant à déplacer les cases réservées aux personnes à mobilité réduite dans l'allée de circulation, le long du trottoir existant de la future clinique médicale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-419

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION INDUSTRIELLE ET À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - 1 À 15, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet de rénovation industrielle et d'une construction accessoire, formulée par la firme Acier Jean-Guy Robert inc. dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone I-423, pour la propriété située au 1 à 15, rue Goodfellow;

CONSIDÉRANT que le projet comprend trois grandes composantes, soit :

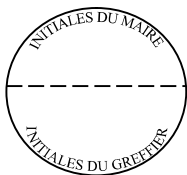
- Le remplacement des matériaux de revêtement des façades avant et latérale gauche du bâtiment principal existant ainsi qu'une modification importante de la façade principale par l'ajout d'une nouvelle entrée principale et d'une grande fenestration;
- La construction d'un bâtiment accessoire, soit un entrepôt, en cour latérale droite;
- Le réaménagement de certaines composantes du terrain, notamment l'aménagement d'une troisième entrée charretière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-09-082 adoptée le 23 septembre 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation industrielle et à la construction d'un bâtiment accessoire au 1 à 15, rue Goodfellow telle que présenté à la condition suivante :

- Le dépôt d'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, présentant les mêmes informations que celles figurant au plan projet d'implantation daté du 9 septembre 2026, préparé par Louis Houle, architecte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- La signature d'un engagement solennel visant le délai de construction d'un agrandissement du bâtiment accessoire projeté, qui deviendra le bâtiment principal sur le nouveau lot à être créé suite à l'opération cadastrale requise en pareil cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-420

AJOUT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR UN TRONÇON DE LA MONTÉE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT les récentes requêtes formulées par des citoyens du secteur des Cheminots concernant une recrudescence du stationnement de véhicules appartenant à des résidents ou à des visiteurs d'immeubles à logements situés dans la ville voisine de Saint-Constant, une intervention visant à interdire le stationnement sur un tronçon de la montée des Bouleaux a été considérée;

CONSIDÉRANT que les automobilistes stationnent actuellement sur l'accotement de cette artère, qui comporte une seule voie de circulation dans chaque direction, ce qui soulève des enjeux en matière de circulation et de sécurité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement du côté sud du tronçon de la montée des Bouleaux, à partir de l'intersection du boulevard Georges-Gagné Sud jusqu'à la limite droite du terrain au 259, montée des Bouleaux selon la proposition du rapport de recommandation 6854 laquelle devra être conforme au Tome V relatif à la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-421

MODIFICATION DES PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE CERTAINES PISTES CYCLABLES SUR CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que les pistes cyclables sur chaussée de la rue Monette et du boulevard Georges-Gagné Sud interdisent actuellement le stationnement sur la piste cyclable du 1^{er} avril au 1^{er} novembre;

CONSIDÉRANT qu'il y a une interdiction de stationnement à l'année sur la rue Principale Sud;

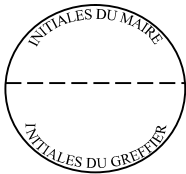
CONSIDÉRANT que ces aménagements cyclables sont également utilisés comme pistes multifonctionnelles durant la période hivernale, il serait souhaitable de retirer la période de stationnement autorisée, indiquée au panneau et de maintenir l'interdiction de stationnement sur les pistes cyclables sur chaussées à l'année, indépendamment de la période de l'année;

CONSIDÉRANT que cette modification permettrait notamment d'assurer une utilisation continue et sécuritaire de ces aménagements par les cyclistes et les autres usagers des pistes multifonctionnelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la modification des panneaux d'interdiction de stationnement à l'année sur les rues comportant une piste cyclable sur chaussées et interdise le stationnement à l'année par l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement pour toutes les pistes cyclables sur chaussée sur le territoire de la Ville de Delson une fois les bollards retirés dans le but d'assurer une utilisation continue et sécuritaire de ces aménagements par les cyclistes et les autres usagers des pistes multifonctionnelles concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Parade de Noël.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Une personne s'exprime sur le dossier suivant:

- Point 14.3 de l'ordre du jour.

2026-10-422

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier